



L'année 2024 a été particulièrement mouvementée et c'est le moins que l'on puisse dire.

Dissolution de l'Assemblée Nationale, élections législatives anticipées, motion de censure à l'encontre du premier ministre, nomination d'un nouveau premier ministre ... difficile pour nous tous, élus et administrés, de s'y retrouver.

À l'heure où j'écris ces lignes, le budget 2025 de l'Etat n'est toujours pas adopté suite là encore au vote d'une motion de censure. En attendant, une procédure exceptionnelle a été mise en place avec le dépôt d'une loi spéciale pour assurer la continuité de la vie de la Nation.

Cette situation politique particulière engendre bien des inquiétudes pour les petites communes comme la nôtre, notamment pour leurs finances qui se réduisent d'année en année. Rappelons que dans le projet de loi de finances 2025 il était question de réduire drastiquement les sommes allouées aux collectivités territoriales annonçant à terme moins de services publics, moins d'investissements pour les communes. Pour protester contre ce projet de loi, une dizaine de communes gardoises dont Tornac ont décidé de fermer leur mairie du 19 au 21 novembre. Tant que le budget de l'Etat ne sera pas voté nous resterons toujours dans l'incertitude.

A cela s'ajoutent les dramatiques événements climatiques qui se sont déroulés sur notre territoire et à l'étranger. Terribles inondations dans le nord de la France, le Pas-de-Calais, les Vosges, crues dévastatrices dans le centre-est et le sud-est de la France en octobre dernier mais aussi à Valence en Espagne et aujourd'hui l'île de Mayotte ravagée par le cyclone Chido.

Ces drames humains et environnementaux viennent renforcer un climat général quelque peu confus.

Mais pour revenir à notre commune, avec mon équipe municipale, nous continuons à poursuivre les actions que nous avons engagées depuis le début de notre mandat. Des projets ont été réalisés comme le parc de détente et de loisirs, l'éclairage public, la restauration des sous-sols du château de Tornac. D'autres sont en cours telles que l'installation de la climatisation dans certaines classes, la reprise de la voirie sur certains quartiers ... avec toujours comme objectif de préserver les attraits et le cadre de vie de notre commune auxquels nous sommes tous attachés.

J'aurai l'occasion de vous en parler de vive voix lors de la présentation des vœux de la municipalité, **vendredi 10 janvier au foyer rural.**



Fin des travaux au château de Tornac

Commencés en juillet 2023, les travaux de restauration et de mise en sécurité des salles du sous-sol du château sont aujourd'hui terminés. Les voûtes du bâtiment Renaissance ont été restaurées et les sols du rez-de-chaussée remis en état, renforçant ainsi leur solidité. Des gaines électriques ont été également enterrées le long des murs pour l'éclairage des salles.

Au bas de l'escalier menant au sous-sol, un caniveau a été creusé avec son évacuation pour laisser passer d'éventuelles fortes pluies permettant ainsi de réduire les problèmes de stagnation d'eau et d'humidité. Pour y accéder en toute sécurité, une élégante main courante torsadée a été installée le long des marches. Enfin, une solide grille en fer forgée a été posée à l'entrée de l'escalier pour éviter d'éventuelles dégradations des lieux.



Il reste encore quelques travaux électriques à effectuer en extérieur afin de pouvoir se raccorder à l'éclairage intérieur. Mais l'ouverture au public du château n'étant malheureusement pas encore d'actualité, il reste du temps pour entreprendre ces derniers aménagements. Lorsque toutes les problématiques liées à la sécurité incendie des lieux auront été réglées, nous espérons que le site pourra être rapidement ouvert au public afin que le plus grand nombre puisse découvrir la belle architecture initiale du sous-sol du château (salles voûtées, citerne, escalier ...).



Éclairage public

Après trois phases de rénovation de l'éclairage public réalisées par la commune de 2020 à 2022, la dernière tranche concernant les secteurs de Piepalet, Bouzène, Beaudalbre et la route de Quissac, a été réalisée par Alès Agglomération, financée par la commune et le Fonds Vert.

Le remplacement des luminaires existants par des ampoules LED a donc été terminé en 2024.

C'est aujourd'hui 100 points lumineux sur le village qui, ainsi équipés, permettent de réduire la consommation électrique de 50% par rapport aux anciennes ampoules.

Vente de terre végétale

Suite aux travaux du parc de détente et de loisirs, il a été décidé que la terre végétale excédentaire serait proposée aux habitants de Tornac. Le tarif de base pour 1,5 t a été fixé à 40 € TTC, livraison comprise. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser à la mairie pour connaître plus précisément les conditions de vente.

Illiwap, application gratuite pour suivre l'actualité de la commune



Depuis le lancement de cette nouvelle application d'information, vous êtes 255 abonnés ! Illiwap vous permet de recevoir des messages d'alerte (vigilance météo, travaux, informations majeures, événements, ...), de signaler des dysfonctionnements ou encore de participer à des sondages ... Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, rien de plus simple. Rendez-vous sur www.illiwap.com, téléchargez gratuitement l'appli (n'oubliez pas d'autoriser les notifications), cliquez dans l'onglet "Actualités" pour lire les messages.

CCAS - Programme anti chute

A l'initiative du CCAS, en collaboration avec l'association Action-Vitalité-Santé, 12 personnes ont pu bénéficier du programme Equi'pied, dont l'objet est la prévention des chutes chez les personnes de plus de 60 ans ayant déjà ou ayant peur de chuter.

12 séances d'une heure ont permis d'informer les participants, de les sensibiliser, de les conseiller sur les attitudes à adopter au quotidien et de leur donner les moyens d'éviter les chutes par un travail d'équilibre, de renforcement musculaire, de souplesse, de coordination...

Apprendre des techniques pour ramasser un objet, pour descendre au sol et se relever, mieux connaître ses capacités physiques, améliorer sa confiance en soi dans les gestes de tous les jours. Merci à Monsieur Martin qui a animé ces séances avec efficacité et bonne humeur.

Nous espérons pouvoir renouveler cette action l'an prochain.



CCAS - Repas des aînés



Le CCAS marque la fin d'année en proposant soit un repas, soit un colis aux aînés de plus de 75 ans de la commune.

Vendredi 6 décembre, accueillis par madame le maire et les membres du CCAS, ce sont 26 aînés qui se sont retrouvés autour d'un bon repas préparé par Hélène Traiteur. La journée s'est passée dans une ambiance festive avec chants et souvenirs partagés.

Tous sont repartis enchantés de leur journée, se disant "à l'année prochaine", ce qui fait chaud au cœur pour les membres du CCAS qui avaient préparé cette journée (décoration, animation, etc.).

Pour ceux n'ayant pu participer au repas, un colis festif leur a été distribué.



Le parc de loisirs et sportif est ouvert

Le mardi 3 décembre les entreprises RCI, Michel TP et les élus de la commune ont réceptionné les travaux du parc de loisirs et sportifs, travaux lancés en avril 2024.

Que ce soit entre copains, en famille ou entre amis, le city stade, le pumptrack, et le parc dans son ensemble sont un espace de jeux, de rencontre pour petits et grands ouvert à tous.

D'ailleurs c'est bien avant la réception du chantier que déjà une dizaine de pétanqueurs se sont donnés rendez-vous tous les mardis après-midi sur les nouveaux terrains de pétanque.

De notre côté, il reste encore quelques aménagements à faire ; les plantations prévues fin janvier, l'installation de bancs, poubelles et tables.

Cet espace est votre/notre espace, sachons le respecter et en prendre soin, il n'en sera que plus plaisant pour tous à venir y jouer, s'y promener, profiter de bons moments.



Bibliothèque municipale de Tornac

A l'approche de l'hiver, pour passer un agréable moment de détente, au coin du feu par exemple, nous vous proposons un choix de livres variés et régulièrement renouvelés. Cette nourriture intellectuelle étant gratuite, la bibliothèque municipale de Tornac est ouverte les mardis et samedis matin de 9h à 11h30. N'hésitez pas à en pousser la porte. La bibliothèque se situe juste derrière l'Agence Postale Communale.

Pour les nouvelles inscriptions il vous suffit de nous apporter un justificatif de domicile. Vous pourrez alors emprunter jusqu'à 3 livres pour une durée de 3 semaines. Profitez-en !

Pensez également à la boîte à livres gérée par la bibliothèque et installée dans l'abri bus devant la mairie.

Y sont mis à disposition des livres qui peuvent voyager : vous vous servez, vous lisez et vous partagez avec d'autres personnes de vos connaissances, ou vous ramenez (ou pas !).

Mais s'il vous plaît n'y déposez pas des cartons de livres dont vous ne voulez plus ! Adressez vous plutôt à la bibliothèque dans ce cas...



*Dans le cadre des « nuits de la lecture » organisées du **23 au 26 janvier 2025** par le ministère de la Culture et le Centre National du Livre (CNL), la bibliothèque vous convie, **à partir de 10h le samedi 25 janvier 2025**, à une matinée sur le thème du patrimoine et animée par M. Gilbert Calcatelle.*

Règlement du cimetière communal

Depuis 2021, la commune a mis en place un règlement des cimetières communaux pour une meilleure gestion des lieux. Ce règlement est à la disposition des administrés. Pour toute question, liée aux conditions d'inhumation, vous pouvez en prendre connaissance à partir du site internet ou le demander à l'accueil de la mairie.



Inhumation dans un cimetière familial sur un terrain privé

L'inhumation d'un cercueil ou d'une urne cinéraire dans une propriété privée doit être autorisée par le préfet du département où se situe la propriété, dans les conditions prévues à l'article R.2213-32 du Code général des collectivités territoriales,

Cette autorisation est strictement individuelle et ne confère aucun droit d'inhumation, dans le même terrain privé, aux autres membres de la famille.

L'autorisation est délivrée sur présentation des plusieurs documents dont l'avis favorable d'un hydrogéologue agréé constatant l'absence de risque de contamination des eaux (cet avis n'est pas requis pour l'inhumation d'une urne cinéraire).

Pour en savoir plus <https://www.service-public.fr/>

Votre agence postale communale vous informe



Suite aux annonces au mois d'octobre 2024 de l'ancien Premier Ministre Michel Barnier pour réduire les dépenses du gouvernement, vous avez été nombreux à témoigner votre inquiétude quant au maintien de l'Agence Postale au sein de notre village.

Soyez rassurés, ce service public existera encore l'année prochaine, les horaires et jours d'ouverture restent inchangés.

Merci pour vos sourires et gentilles paroles, preuve de votre satisfaction de l'accueil et de la qualité de service de Mme Laura Liautier.

Votre Agence Postale Communale vous permet d'affranchir vos lettres et colis ; de recevoir ou d'expédier courriers, recommandés et colis ; de déposer et retirer de l'argent (pour les clients de la Banque Postale) ; d'acheter des emballages et timbres ainsi que des produits de téléphonie mobile ; de faire des photocopies.

L'Espace Public Numérique, au sein de votre agence, vous permet de naviguer sur internet, d'imprimer ou de scanner un document. (Photocopie 0.30 centimes)

Si besoin, cet espace est accessible l'après-midi, sur rendez-vous au 04.66.78.71.89, pour des démarches individuelles (pré-demande de carte d'identité ou carte grise, aide aux démarches de Sécurité Sociale, retraite et bien d'autres encore). Ce service est gratuit.

L'agence postale de Tornac en quelques chiffres (de janvier à octobre 2024) :

1095 recommandés ou colis (arrivée et départ)

7 clients par jour en moyenne (hors dépôt de colis et espace numérique)

3 sollicitations d'aide aux services numériques en moyenne par semaine

5 opérations bancaires en moyenne par semaine

11703 euros de chiffre d'affaires

Une boîte à livres nomades est présente dans les locaux. Un grand merci à tous, qui grâce à vos dons font vivre ces échanges. D'ailleurs, la boîte à livres suscite un vif intérêt chez des jeunes lecteurs tôt le matin, à l'attente du bus.



L'Agence Postale accueille également des artistes, artisans et créateurs, amateurs ou professionnels de Tornac qui souhaitent faire découvrir une passion, un savoir-faire, un art.

Merci à MK CREA (bougies gourmandes et créations florales), à Martine Dionet (créations en tissu et vitrines) et à NAN de l'Atelier METALART (peintures, suspensions en métal) pour avoir animé ce lieu de passage quotidien et avoir suscité curiosité et discussions au cours de cette année 2024.



Pour finir, votre agente Laura LIAUTIER a participé à une session de formation pour apprendre la langue des signes et ainsi accueillir et servir les personnes sourdes ou malentendantes. Une seconde session aura lieu en 2025.

Sur la route des Territoires Bio Engagés Massillargues-Atuech / Tornac

Après le Gers en 2023 et les Pyrénées-Orientales en 2024, « Sur la route des Territoires Bio Engagés » s'est arrêtée à Massillargues-Atuech et Tornac dimanche 6 octobre.

Organisé en collaboration par Interbio Occitanie, les communes de Massillargues-Atuech et Tornac, le CIVAM du Gard et la Chambre d'agriculture du Gard, cet événement destiné au grand public d'Occitanie avait un double objectif : valoriser le label Territoire Bio Engagé et informer sur l'agriculture biologique régionale.

Le froid et la pluie ont quelque peu contrarié la manifestation mais le public présent a pu profiter du marché de producteurs bio et des animations proposées comme le Carroussel de la Ferme et le simulateur de conduite de tracteur.

Le spectacle "Le Vin Bio pour tous" interprété par Soline Bossis, a conclu le programme de cette journée autour de la Bio.



Goûter de Noël des écoles



Comme à chaque fois en ce mois de décembre, les enfants de Tornac ont accueilli le Père Noël venu leur apporter le traditionnel goûter de fin d'année offert par la municipalité. Dans le même temps, les écoliers de Massillargues-Atuech ont également reçu leur goûter en début d'après-midi.



Repas de Noël de la cantine



Autour des tables joliment décorées par les membres du CCAS les enfants des trois classes de Tornac se sont retrouvés le 19 décembre pour le repas de Noël au foyer rural. En présence des institutrices, du personnel des écoles, de Mme le Maire et des adjoints, chacun a pu déguster le succulent repas de Noël concocté par Christelle Petit, cuisinière de l'école. Après la bûche de Noël, le repas s'est clôturé en chanson, sous la direction de la directrice de l'école, Séverine Perrard et du maire Marielle Vigne. Un bon moment partagé ensemble pour terminer l'année 2024 dans la bonne humeur.



Dépôt de vos demandes d'urbanisme

Pour déposer toutes vos demandes en matière d'urbanisme (déclaration préalable à travaux, division de terrain, demande de certificat d'urbanisme, demande de permis de construire, aménager ou démolir) vous pouvez le faire via un guichet unique à l'adresse suivante : <http://cartads.alesagglo.fr/guichet-unique>

N'hésitez pas à consulter le secrétariat de la mairie ou demander un rendez-vous avec Mme le Maire pour vos projets avant le dépôt administratif de votre demande.

Recensement de la population

Suite à la campagne de recensement de la population en janvier et février 2024, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) nous a communiqué la nouvelle population de référence.

Le recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants s'effectue tous les 5 ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence : l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1er janvier 2022. Il a ainsi été calculé une population totale de **964 habitants**.

Source : www.insee.fr

	2011	2016	2022
Population totale	916	910	964

Etat civil

Cette année c'est avec regret que nous avons appris les décès de Mme BALAZUC Guylaine née BURGAT, de Mme BENOIT Danièle née BOUDET, de M. BRESSON Norbert, de Mme CHOQUEL Jacqueline née LANERES, de M. FOSSATI Sergio, de Mme GUERIN Solange, de M. JAMME François, de M. JUAN Célestin, de M. LINSOLA Georges, de M. PIERREDON Alain, de M. RIEU Maurice, de Mme RIGAL Agnès née BOUDET, de Mme RIGAL Renée née LLINARES et de M. SAUSSINE André. Nos adressons à nouveau nos sincères condoléances à leurs familles.

C'est avec joie que nous avons accueillis les enfants Ethan CORDIER, Malik ESER, Valentin HECTOR, Hugo PESENTI, Laélyne SEDAT et Rose VICTOIRE.
Félicitations aux heureux parents.

Enfin, nous avons eu le plaisir de marier cette année M. Simon BRISSART et Mme Aurore ISSARTE, M. Olivier MIRA et Mme Morgane PUCHAT, M. Ghislain SANCHEZ et Mme Blandine LOIRET, M. David SEDAT et Mme Sandrine ASTIER, M. Jérémie WAGNER et Mme Anaïs ISSARTE.
Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Vie économique

Cette année les commerces du village ont connus quelques changements :

Le restaurant **Le Bayou**, route de Nîmes, a changé de propriétaire. L'enfant du pays Lorenzo Guérinoni et son équipe vous accueillent avec enthousiasme.

A la Madeleine, **la Maison Steban** s'est installée en lieu et place de l'ancien Prohibé. Steban Rodriguez, Brigitte Fontaine et leur équipe vous proposent, en plus de spiritueux aux épices rares de leur création, cocktails, bières, tapas et animations musicales régulières.

À la Réginerie, **la boucherie-charcuterie Juan** vous propose produit frais et plats préparés sur commande. Information au 06 26 45 89 82

Bilan triennal de l'état du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



Tornac

Bilan triennal
artificialisation des sols



Consommation

entre 2011 et 2021



Consommation d'ENAF
entre 2021 et 2022



Surface totale
consommée



Part de
consommation
sur la superficie
communale

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) d'ici 2050 pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). L'article L. 2231-1 du Code général des collectivités territoriales impose ainsi aux communes et EPCI dotés d'un document d'urbanisme (PLU, PLUi, carte communale) de produire au moins tous les trois ans un rapport relatif à l'artificialisation des sols.

Dans le premier rapport produit en 2024 portant sur la période 2021-2023, les indicateurs suivants doivent figurer :

- La consommation d'ENAF en nombre d'hectares,
- La consommation d'ENAF en pourcentage de la superficie communale,

À partir de 2031, le rapport devra intégrer d'autres indicateurs comme :

- Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées ;
- Les surfaces dont les sols ont été rendus perméables (surfaces bâties et surfaces imperméabilisées en raison d'un revêtement).
- L'évaluation du respect des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans le document d'urbanisme.

Dans le cadre d'un débat en assemblée délibérante imposé par le code, ce rapport doit permettre d'engager des échanges sur l'atteinte des objectifs de ZAN au travers du document d'urbanisme dans lequel ils s'inscrivent.

La rédaction de la présente note s'inscrit dans le cadre du respect des obligations légales et s'appuie sur les données produites par l'Etat dans le cadre d'un observatoire de l'artificialisation conformément à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme.

Destination des espaces consommés entre 2021 et 2022 (en ha)



Précautions d'usage

- La source utilisée (Portail de l'artificialisation : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-la-consommation-despaces/visualiser-les-donnees-consommation-despaces-naf>) ne dispose pas du millésime 2023 donc le bilan présenté ici recouvre uniquement la période 2021-2022.
- Les données sont disponibles au niveau communal et ne permettent pas de descendre à l'échelle infra-communale pour identifier les secteurs concernés par cette consommation.
- Cette source est basée sur les données fiscales déclaratives, la surface consommée indiquée l'est donc au sens fiscal.
- Le portail de l'artificialisation ne mentionne pas d'information sur le type d'ENAF consommé.
- La période de 3 ans demeure trop courte pour apprécier la tendance de consommation du territoire, les chiffres de la période de référence (2011-2021) permettent d'analyser l'évolution du rythme de consommation.

Obligation légale de débroussaillage

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain.

Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. **En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité.**

En France, dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale.

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transport sont également concernées.

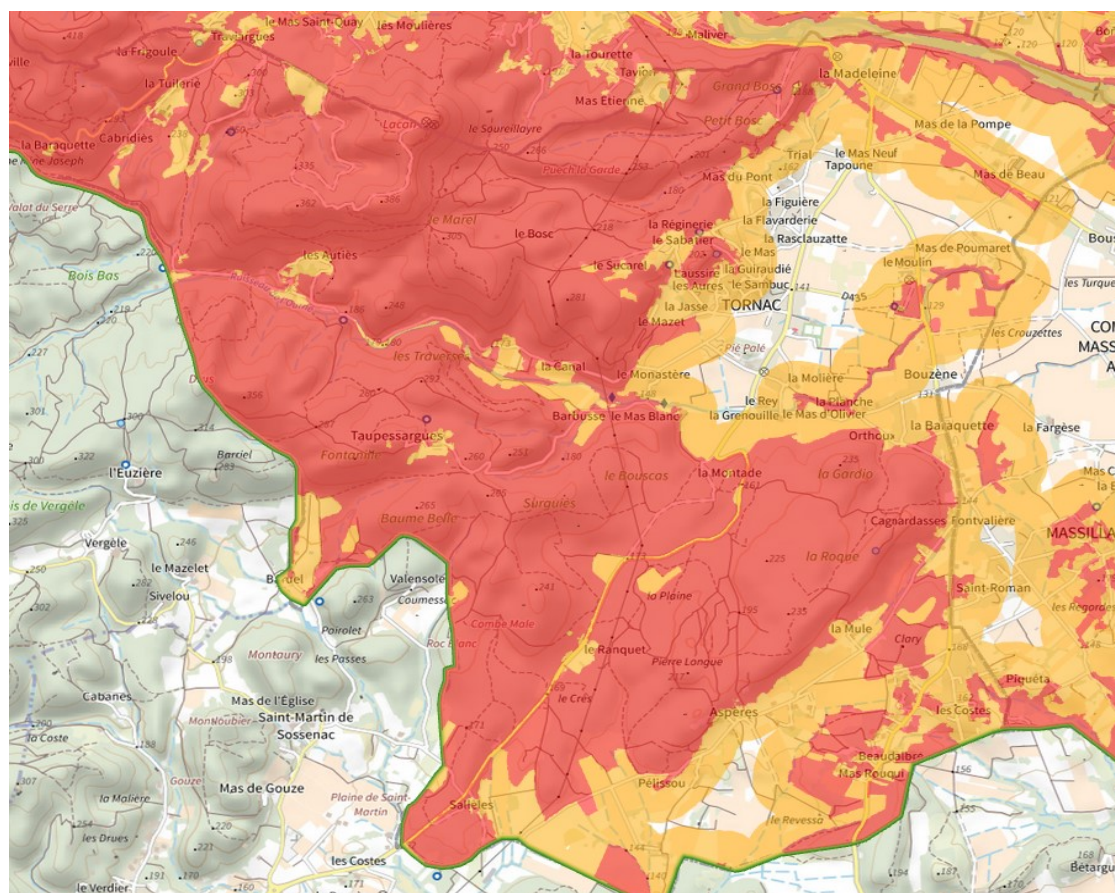
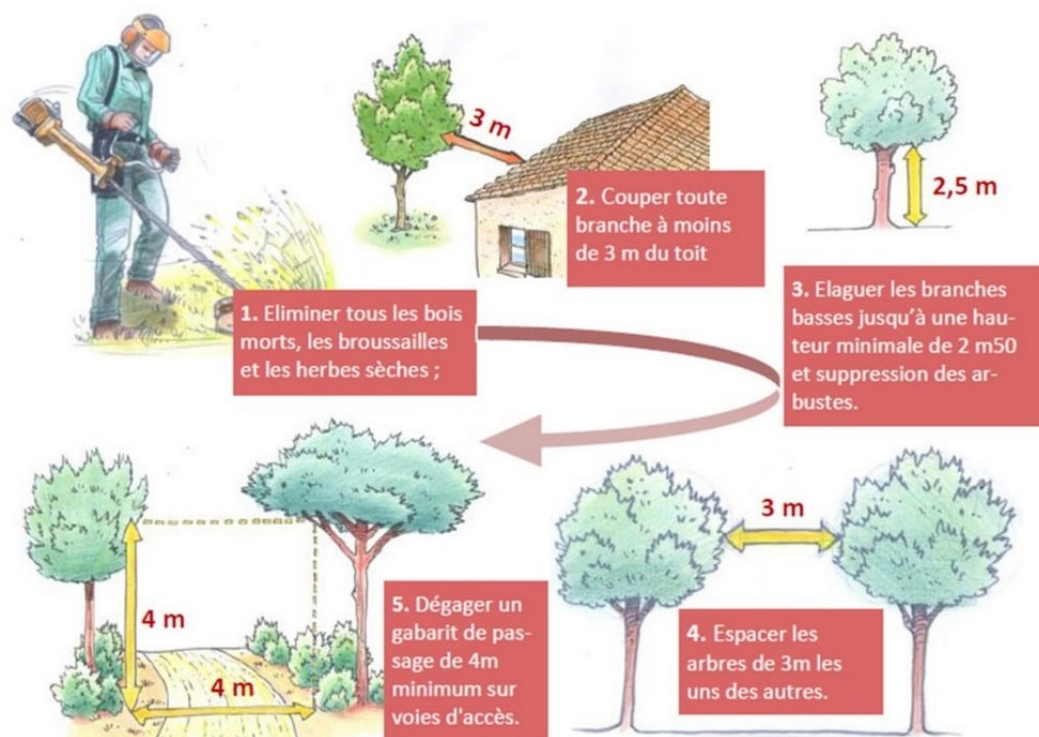
La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr



En dehors de ces horaires, pas de bruit lors de vos activités de bricolage et de jardinage :

- De 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés



Empruntez le broyeur de végétaux communal



Un broyeur de végétaux est disponible en prêt pour les habitants de la commune.

Une convention de prêt est disponible en mairie.

Pour la réservation, il sera demandé à l'emprunteur le dépôt d'un chèque de caution de 1000 euros ainsi qu'une attestation d'assurance Responsabilité Civile biens confiés.

Le service technique assurera la livraison et le retour du broyeur.

La viticulture, patrimoine de Tornac

Le 25 mai 2024, la sirène de la cave coopérative retentissait sur Tornac, marquant ainsi son centième anniversaire.

Toute une histoire, un patrimoine, une économie, un paysage. Ce jour-là, plusieurs générations ont partagé avec émotion les temps forts de cette fête, représentant l'âme de cette cave et la transmission de son ADN.

La cuvée « SIECLE » et le livre associé, ont été dévoilés avec tant de soins que chacun a pu prendre conscience de l'implication et de l'esprit qui nous habite.

Le 23 novembre dernier, le même dynamisme était au rendez-vous pour la fête annuelle du vin nouveau.

Ainsi plus de 300 personnes et une cinquantaine d'enfants ont vécu une après-midi de convivialité sur le site d'une cave coopérative dans un charmant village viticole aux pieds des Cévennes.

Mais, vous êtes-vous posé la question de savoir ce que deviendrait cette plaine, ce bâtiment centenaire, ces journées de rencontres, le renom de Tornac, si la crise viticole qui nous touche avait raison de tout cela ?

La vente aux négociants (en citerne) est très difficile. La durée de la crise que nous traversons à ce niveau, met en péril la survie de certaines exploitations qui risquent de disparaître. Nous avons heureusement, à Tornac, développé depuis longtemps la vente directe sur une partie de notre production.

Beaucoup d'entre vous sont déjà de fidèles clients et nous vous en remercions. Dans les médias vous suivez certainement les mouvements des agriculteurs que vous comprenez sûrement. Mais encore ?

Vous pouvez être acteurs de leur sauvegarde et par ricochet de celle du décor de votre village et de son économie. Notre responsabilité collective est importante et certaine. Nous sommes, vous êtes, les ambassadeurs des Vignerons de Tornac ! Comment ?

Tornac : c'est environ 950 habitants, qui peuvent porter haut les couleurs tornagaises.

- Si chacun de vous privilégie régulièrement l'achat du vin au caveau
- Si vous faites fièrement connaître nos produits autour de vous (amis, collègues, familles ...)
- Si vous faites connaître notre site marchand en ligne à vos amis et familles, hors région

Vous avez entre vos mains des leviers efficaces pour défendre la viticulture locale.

Savez-vous que le caveau est décoré chaque trimestre selon un thème différent ?

Avez-vous le réflexe d'apporter chez vos amis un coffret de vins, une bouteille fantaisie de Cartagène ?

Faites-vous sauter les bulles de la bouteille Emotion ?

Vos enfants boivent-ils du jus de raisin bio ?

Pour les fêtes, les anniversaires, connaissez-vous les idées cadeaux qui vous sont proposées au caveau ?

Alors, vous savez ce qu'il vous reste à faire ! Ceci n'est pas un message publicitaire mais une prise de conscience pour un geste solidaire et responsable.

Trop de régions ont vu leur paysage défiguré définitivement, avec des conséquences sociales douloureuses, en raison d'une crise économique. Soutenez-nous par votre action directe. Merci



GEDICOM - Système d'alerte téléphonique

La prévention et la communication étant la meilleure manière de gérer une situation de crise, Alès Agglomération et ses communes se sont dotées depuis plusieurs années d'un système d'alerte de la population en cas d'évènement majeur (inondation, feu de forêt...).

Ces alertes sont émises en utilisant le système GEDICOM Téléalerte et peuvent se faire par SMS ou téléphone (message vocal).

L'ensemble des habitants de la commune sont donc invités à s'inscrire au système d'alerte et à maintenir régulièrement à jour leurs informations (numéro de téléphone, adresse....).

Inscription sur le site : www.alesagglo.gedicom.fr, avec le QR code ou en mairie.



Sur votre agenda

10 Janvier	19h	Vœux du maire
18 janvier	19h	Soirée jeux de société organisée par l'association du Foyer Rural
24 janvier	19h	Nuit de la lecture au foyer rural avec l'association Les Arts des Lézards
25 janvier	10h	Matinée sur le thème du patrimoine à la bibliothèque
08 février	19h	Soirée Disco 80' organisée par l'association du Foyer Rural

...

Vous êtes nouveaux arrivants sur la commune ...

Pensez à vous inscrire :

- sur les listes électorales, en ligne à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- sur la liste d'appel de GEDICOM pour être averti des alertes météo ou autres (www.alesagglo.gedicom.fr, avec le QR code ou en mairie).
- sur l'application ILLIWAP pour recevoir les dernières informations
- en mairie pour être notamment convié à la prochaine soirée des nouveaux arrivants

Sommaire

PAGE 1 Editorial

PAGE 2 Fin des travaux au château de Tornac

Éclairage public

Vente de terre végétale

Illiwap, application gratuite pour suivre l'actualité de la commune

PAGE 3 CCAS - Programme anti chute

CCAS - Repas des aînés

Le parc de loisirs et sportif est ouvert

PAGE 4 Bibliothèque municipale de Tornac

Règlement du cimetière communal

Inhumation dans un cimetière familial sur un terrain privé

PAGE 5 Votre agence postale communale vous informe

PAGE 6 Sur la route des Territoires Bio Engagés Massillargues-Atuech / Tornac

Goûter de Noël des écoles

Repas de Noël de la cantine

PAGE 7 Dépôt de vos demandes d'urbanisme

Recensement de la population

Etat civil

Vie économique

PAGE 8 Bilan triennal de l'état du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

PAGE 9 Obligation légale de débroussaillage

PAGE 10 Empruntez le broyeur de végétaux communal

PAGE 11 La viticulture, patrimoine de Tornac

PAGE 12 GEDICOM - Système d'alerte téléphonique